

Projet de construction du poste Saint-Patrick
à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-
Ouest

Montréal, le 15 juin 2015

Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)

Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV par Hydro-Québec, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal

.. Mémoire de François Vienneau, citoyen de Pointe-Saint-Charles

Attn : Madame Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
2.10-575, rue Saint-Amable
Québec (QC) G1R 6A6

418 643-7447 / (sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
poste-st-patrick@bape.gouv.qc.ca

Chers commissionnaires,

Je me prononce en tant que citoyen de Pointe-Saint-Charles, mais aussi en tant qu'architecte paysagiste membre de l'AAPQ.

Au cours des années, nous avons vu Hydro-Québec mettre de l'avant des efforts au niveau de l'impact de ses installations. Voilà déjà 35 ans qu'un projet de ligne de transport a été soumis pour la première fois au BAPE, soit pour le tronçon La Vérendrye-Duvernay en 1980. Depuis, de nombreux guides ont été produits pour assurer l'intégration paysagère des installations de la société d'état, dont la *Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de répartition* (1992). Depuis 2012, son *Programme de mise en valeur intégré* (PMVI) vise à assurer une meilleure intégration de leurs installations. Ainsi, une somme correspondant à 1% du projet peut être allouée afin d'atténuer les nuisances.

Il va s'en dire que parmi tous les contextes inimaginables, l'endroit le plus nuisible où installer un pylône est au cœur d'un parc. Son implantation actuelle ne fait état d'aucun effort d'intégration, défigurant le paysage. Il condamne beaucoup d'espace qui, autrement, pourrait être attribué à des fins conviviales. Alors qu'une clôture protège la base du pylône, celle-ci est constamment franchie,

puisque'étant adjacente à un terrain de baseball et un espace de jeu, les gens y perdent leurs balles. Cette clôture et le pylône, de par leur emplacement, nuisent aux activités du parc.

Malgré les nombreuses études publiées par Hydro-Québec voulant rassurer la population tant qu'aux impacts sur la santé des champs électriques et magnétiques, il reste que ce sujet demeure controversé. Dans une société où nous surprotégeons les enfants, il m'apparaît paradoxal de les inviter à jouer à la base d'un pylône, qui génère de basses fréquences audibles et picotements de la peau, sans connaître les réels aboutissants sur la santé.

Dans un quartier régi rigoureusement par des critères d'intégration architecturaux pour l'ensemble de ses bâtiments, il est impensable qu'une société d'état souhaitant harmoniser ses installations aux milieux d'accueil ne mette pas tous les efforts en place pour assurer la disparition de ce pylône.

Concernant le nouveau poste Saint-Patrick, celui-ci s'implantera dans un quartier industriel. Malgré le milieu d'insertion plutôt hostile, un grand effort a été mis en place pour concevoir une architecture aux allures soignée et contemporaine. Or, à partir de la rue Saint-Patrick et de la piste cyclable longeant le canal de Lachine, ce sont la clôture à mailles de chaîne et le revêtement au sol qui seront en avant-plan. Il serait intéressant que la même attention qui a été portée au bâtiment soit reprise pour l'ensemble des espaces extérieurs, car ce sont eux que les gens verront d'abord à partir de l'espace public. Dans le même ordre d'idée, compte-tenu que l'aménagement n'inclura sûrement aucun arbre, il serait souhaitable que des efforts supplémentaires soient mis en place pour réduire les ilots de chaleur.

Cordialement,



François Vienneau
2355 rue St-Charles
Montréal, QC, Canada
H3K 1E4